



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

DANS CE NUMÉRO :

- 1- Approbation du PV du conseil municipal du 20/05/2021
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Attribution de subvention à l'ACS
- 4- Ecole Municipale des Sports
- 5- ACTEE SEQUOIA
- 6- Désherbage de la bibliothèque
- 7- Lotissement Les Lapiaz - vente
- 8- Ancienne école du Collet - vente
- 9- Ancien presbytère de La Cluse - vente
- 10- Mise en conformité des captages - Lot n°2 avenant n°1
- 11- Information sur les décisions du maire
- 12- Questions diverses

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 6 8

Conseil municipal du 18-06-2021

Au cours du dernier Conseil Municipal du 18 juin dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

3- Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants de Superdévoluy:

L'Association des commerçants de Superdévoluy (ACS) a demandé une subvention de 3000€ qui permettra de financer les événements prévus par l'association et ses coûts de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 3000€ à l'Association des commerçants de Superdévoluy pour l'année 2021.

4- École Municipale des Sports - présentation:

La responsable du service Tourisme et Sports de la commune, présente aux conseillers municipaux le projet de création d'École Municipale des Sports.

Le projet :

- S'adresse à tous : enfants, adolescents, adultes, seniors,
- L'encadrement est fait par un éducateur sportif communal,
- Ouverture sur 32 semaines (de septembre à juin) hors vacances scolaires,

- Inscription à l'année,
- Horaires des activités fixes pour les locaux,
- Tarifs dégressifs en fonction du nombre d'activités choisi,

Il est souhaitable de lancer cette école en proposant les activités sportives actuellement proposées au Centre sportif, puis d'adapter l'offre à l'attente des usagers en cohérence et complémentarité des activités proposées dans le milieu associatif local, l'ALSH et l'école.

L'avantage de cette École Municipale est de permettre aux adhérents locaux de progresser dans la pratique des activités choisies et de s'y investir pleinement.

5- ACTEE SEQUOIA - engagement au programme et signature de la convention:

Afin d'aider les collectivités dans la transition énergétique de leurs bâtiments, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) a été publié par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à destination des collectivités.

Mme le Maire rappelle que la Commune du Dévoluy a candidaté au programme et que le dossier a été retenu. Le bâtiment concerné par ce programme est celui de La Poste de St Etienne qui

date de 1974 pour une superficie de 750m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de s'engager au programme ACTEE,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention relative au projet ACTEE et tous les documents nécessaires à sa bonne marche.

6- Désherbage de la bibliothèque du Dévoluy:

Le fond propre de la bibliothèque est de 5464 ouvrages au total : 4020 ouvrages adultes (74%) et 1444 ouvrages jeunesse (26%).

Le fond est vieillissant : plus de la moitié du fond a plus de 6 ans.

La répartition des collections ne respecte pas les préconisations en matière de lecture publique : 40% d'ouvrages destinés à la jeunesse et 60% destinés aux adultes.

Madame la Maire propose de charger la responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert d'un lot de documents déclassés à des bibliothèques d'écoles ou leur cession à titre gracieux à des associations à vocation culturelle ou sociale;



Si vous souhaitez
accéder aux
comptes-rendus
complets, vous
pouvez vous rendre
sur le site de la
Commune:
www.mairiedevoluy.fr

APPROUVE la vente aux particuliers d'un lot de documents déclassés, dans le cadre des animations des bibliothèques, avec application d'un tarif symbolique de 1 euro le document (livre) ainsi que de 1 euro pour un lot de 4 magazines.

DECIDE que la recette de la braderie sera reversée sur la ligne budgétaire 6232.

APPROUVE l'élimination par recyclage du reliquat des documents déclassés.

7- Lotissement Les Lapiaz - vente de terrains:

Mme le Maire fait part de la proposition d'achat pour deux lots, reçue en mairie le 27 mai dernier. Les parcelles en question sont la I 1226 et la I 1234.

La proposition s'élève 202 160€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'achat des parcelles I 1226 et I 1234 du Lotissement Les Lapiaz à Superdévoluy pour un montant de 202 160€,

AUTORISE Mme le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de la vente chez le notaire,

8- Ancienne école du Collet - vente:

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'ancienne école du Collet. Le bien a été estimé par l'agence

SQUARE HABITAT entre 145 000€ et 155 000€.

Plusieurs offres d'achat ont été reçues en mairie.

Le conseil municipal décide de ne pas statuer sur le sujet lors de cette session, et préfère informer tous les potentiels acquéreurs qu'ils peuvent faire une contre-offre afin de renchérir.

9- Ancien Presbytère de La Cluse - vente:

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'ancien presbytère de La Cluse. Le bien a été estimé par l'agence SQUARE HABITAT entre 80 000€ et 90 000€.

Plusieurs offres d'achat ont été reçues en mairie

Le Conseil Municipal avec deux abstentions :

DECIDE de retenir l'offre à hauteur de 90 000€

AUTORISE Mme le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de la vente chez le notaire,

10- Mise en conformité des captages - lot n°2 avenant n° 1 :

Dans le contexte économique actuel, lié à la crise sanitaire, les matières premières, notamment le bois et l'acier, ont subi une forte augmentation.

En ce qui concerne la Commune du Dévoluy, le marché en question est celui de la mise en conformité des cap-

tages de Font la Mère, du Pommier, de Font la Vache, des Nuages amont et aval et des Cypières.

Afin de pallier les augmentations des prix de l'acier et du bois il est proposé de signer un avenant avec la SARL BERTRAND TP (lot n°2 - serrurerie) qui modifie l'indice des prix.

Suivant l'avis de la commission MAPA; il est décidé à l'unanimité de solliciter à ce sujet la Préfecture et d'attendre sa réponse.

Le point est reporté au prochain conseil municipal.

11- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

Aucune remarque n'est relevée.

Levée du conseil : 22H40